|  |  |
| --- | --- |
| Parlement européen  2019-2024 |  |

<Commission>{CONT}Commission du contrôle budgétaire</Commission>

<RefProc>2019/2094</RefProc><RefTypeProc>(DEC)</RefTypeProc>

<Date>{04/02/2020}4.2.2020</Date>

<TypeAM>AMENDEMENTS</TypeAM>

<RangeAM>1 - 15</RangeAM>

<TitreType>Projet de rapport</TitreType>

<Rapporteur>Ryszard Czarnecki</Rapporteur>

<DocRefPE>(PE639.875v01-00)</DocRefPE>

<Titre>Décharge 2018: Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)</Titre>

<DocRef>(2019/2094(DEC))</DocRef>

AM\_Com\_NonLegReport

<RepeatBlock-Amend><Amend>Amendement <NumAm>1</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Ryszard Czarnecki, Ryszard Antoni Legutko, Raffaele Fitto, Joachim Stanisław Brudziński, Patryk Jaki</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de décision1</DocAmend>

<Article>Paragraphe 1</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de décision | Amendement |
| 1. donne décharge au directeur de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2018 ***/ ajourne sa décision concernant la décharge au directeur de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2018***; | 1. donne décharge au directeur de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2018; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>2</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Andrey Novakov, Tomáš Zdechovský, Petri Sarvamaa</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de décision1</DocAmend>

<Article>Paragraphe 1</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de décision | Amendement |
| 1. donne décharge au directeur de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2018 ***/ ajourne sa décision concernant la décharge au directeur de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2018***; | 1. donne décharge au directeur de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2018; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>3</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Andrey Novakov, Tomáš Zdechovský, Petri Sarvamaa</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de décision2</DocAmend>

<Article>Paragraphe 1</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de décision | Amendement |
| 1. approuve la clôture des comptes de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques pour l'exercice 2018 ***/ reporte la clôture des comptes de l'Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques pour l'exercice 2018***; | 1. approuve la clôture des comptes de l’Office de l’Organe des régulateurs européens des communications électroniques pour l’exercice 2018; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>4</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Tomáš Zdechovský, Andrey Novakov</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 5</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 5. relève avec préoccupation que l’Office ne partage pas de ressources avec d'autres agences en raison du petit nombre de ressources propres dont il dispose; relève néanmoins qu’en 2014, l’Office a signé un accord de niveau de service avec l’ENISA en vue du partage de ressources dans le domaine des contrôles internes et que l’Office a toujours pleinement recours à cet accord; constate avec satisfaction que l’Office a lancé un projet commun, signé en 2019, pour le partage d’infrastructures informatiques avec plusieurs entreprises communes; | 5. relève avec préoccupation que l’Office ne partage pas de ressources avec d'autres agences en raison du petit nombre de ressources propres dont il dispose; relève néanmoins qu’en 2014, l’Office a signé un accord de niveau de service avec l’ENISA en vue du partage de ressources dans le domaine des contrôles internes et que l’Office a toujours pleinement recours à cet accord; constate avec satisfaction que l’Office a lancé un projet commun, signé en 2019, pour le partage d’infrastructures informatiques avec plusieurs entreprises communes; ***salue cette initiative et prie l'Office de continuer à étudier des manières d'externaliser ses missions et de coopérer avec d'autres institutions et organismes de l'Union européenne sur les tâches qui se recoupent;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>5</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Ryszard Czarnecki</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 5</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 5. relève avec préoccupation que l’Office ne partage pas de ressources avec d'autres agences en raison du petit nombre de ressources propres dont il dispose; relève néanmoins qu’en 2014, l’Office a signé un accord de niveau de service avec l’ENISA en vue du partage de ressources dans le domaine des contrôles internes ***et que l’Office a toujours pleinement recours à cet accord***; constate avec satisfaction que l’Office a lancé un projet commun***, signé en 2019,*** pour le partage d’infrastructures informatiques avec plusieurs entreprises communes; | 5. relève avec préoccupation que l’Office ne partage pas de ressources avec d'autres agences en raison du petit nombre de ressources propres dont il dispose; relève néanmoins qu’en 2014, l’Office a signé un accord de niveau de service avec l’ENISA en vue du partage de ressources dans le domaine des contrôles internes***, auquel l'ENISA a mis fin le 1***er ***janvier 2020 à la suite de changements dans la structure de l'ENISA en raison de son nouveau mandat élargi***; constate avec satisfaction que l’Office a lancé un projet commun pour le partage d’infrastructures ***et d'autres projets*** informatiques avec plusieurs entreprises communes ***et agences de l'Union***; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>6</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Katalin Cseh, Ramona Strugariu, Martina Dlabajová, Gilles Boyer, Olivier Chastel, Cristian Ghinea</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 9 bis (nouveau)</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
|  | ***9 bis.*** ***relève avec inquiétude que, selon le rapport de la Cour des comptes, l'Office a signé le 4 mai 2018 un contrat-cadre avec une entreprise pour la fourniture de services de soutien administratif et de secrétariat pour une durée de 4 ans et un montant maximal de 433 000 euros (paiements de 2018:*** ***27 655 euros) et qu'à partir de juin 2018, en moyenne quatre employés de cette entreprise travaillaient à l'Office en sus des 27 employés de ce dernier; souligne que le recours à ce contrat de services pour la mise à disposition de travailleurs n'est pas conforme à la réglementation de l'Union en matière sociale et d'emploi et qu'il expose l'Office à des risques sur le plan juridique et pour sa réputation;*** ***prie l'Office de remédier à la situation et de faire rapport à l'autorité de décharge;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>7</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Katalin Cseh, Gilles Boyer, Ramona Strugariu, Martina Dlabajová, Olivier Chastel</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 6 bis (nouveau)</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
|  | ***6 bis.*** ***encourage l'Office à poursuivre la numérisation de ses services;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>8</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Niclas Herbst</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 7 bis (nouveau)</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
|  | ***7 bis.*** ***relève avec préoccupation que l'Office est tributaire de ressources externes et d'une seule entreprise, ce qui génère un risque pour la continuité des activités;*** ***note avec inquiétude que l'Office ne dispose pas de la masse critique de main-d'œuvre et de compétences;*** ***invite la Commission à proposer à l'autorité budgétaire une répartition adéquate des ressources;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>9</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Katalin Cseh, Ramona Strugariu, Martina Dlabajová, Gilles Boyer, Olivier Chastel, Cristian Ghinea</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 7 bis (nouveau)</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
|  | ***7 bis.*** ***déplore le déséquilibre entre les hommes et les femmes dans la composition du conseil d'administration de l’Office, où sur les 29 postes, 24 sont occupés par des hommes et 5 par des femmes;*** ***demande à cet égard à la Commission et aux États membres de tenir compte de l’importance de garantir l’équilibre hommes-femmes lors de la nomination des membres du conseil d’administration;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>10</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Katalin Cseh, Gilles Boyer, Ramona Strugariu, Martina Dlabajová, Olivier Chastel</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 8</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 8. note avec inquiétude qu’en 2017, la période d’emploi au sein de l’Office n’était en moyenne que de 2,7 ans, ce qui se traduit par un taux élevé de rotation du personnel; comprend que l’Office peine à attirer des professionnels, notamment en raison du faible coefficient correcteur de salaire du pays d’accueil (74,9 %); se déclare préoccupé par le fait que la réduction des emplois autorisés au titre du budget de l’Union ces dernières années ainsi que l’assignation de tâches supplémentaires acquises aient accru la charge de travail du personnel de l’Office; souligne que cette situation peut présenter des risques pour la mise en œuvre de ses programmes de travail; note que l’Office travaille à l’amélioration des conditions d’emploi de son personnel et qu’en 2018, il a entamé la mise en œuvre d’un plan d'action à caractère social; invite l’Office à définir avec les autorités lettones de nouvelles possibilités d’amélioration des conditions de vie et de travail du personnel en vue de la conclusion d’un nouvel accord de siège; | 8. note avec inquiétude qu’en 2017, la période d’emploi au sein de l’Office n’était en moyenne que de 2,7 ans, ce qui se traduit par un taux élevé de rotation du personnel; comprend que l’Office peine à attirer des professionnels, notamment en raison du faible coefficient correcteur de salaire du pays d’accueil (74,9 %); ***souligne que le taux élevé de rotation du personnel met en évidence d'éventuels problèmes posés par la politique de l'Office en matière de pantouflage;*** ***invite l'Agence à reconsidérer sa politique de pantouflage;*** se déclare préoccupé par le fait que la réduction des emplois autorisés au titre du budget de l’Union ces dernières années ainsi que l’assignation de tâches supplémentaires acquises aient accru la charge de travail du personnel de l’Office; souligne que cette situation peut présenter des risques pour la mise en œuvre de ses programmes de travail; note que l’Office travaille à l’amélioration des conditions d’emploi de son personnel et qu’en 2018, il a entamé la mise en œuvre d’un plan d'action à caractère social; invite l’Office à définir avec les autorités lettones de nouvelles possibilités d’amélioration des conditions de vie et de travail du personnel en vue de la conclusion d’un nouvel accord de siège; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>11</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Lara Wolters</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 9 bis (nouveau)</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
|  | ***9 bis.*** ***se félicite de l'équilibre satisfaisant entre les hommes et les femmes atteint à la fin de l'année 2018 parmi les membres du personnel (52 % de femmes et 48 % d'hommes), de l'équilibre parfait dans l'encadrement intermédiaire (50 % de femmes et 50 % d'hommes) et du bon équilibre géographique, puisque l'Office emploie des ressortissants de 13 États membres;*** ***se déclare préoccupé, en revanche, du déséquilibre entre les 28 hommes et les 5 femmes au sein du conseil d'administration;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>12</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Ryszard Czarnecki</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 9</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 9. relève que l’Office a signé un contrat-cadre avec une entreprise pour la fourniture de services administratifs et de secrétariat, mais rappelle que le prêt d'employés n'est autorisé que dans le cadre de contrats avec des entreprises de travail intérimaire agréées et conformément aux dispositions de la directive 2008/104/CE du Parlement européen et du Conseil15ainsi qu'aux règles spécifiques adoptées par les États membres; constate avec préoccupation que le recours à ce contrat de services n'est pas conforme à la réglementation de l'Union en matière sociale et d'emploi et qu’il expose l'Office à des risques sur le plan juridique et pour sa réputation; prend acte de la réponse de l’Office, qui indique qu’à la suite d’une procédure d’appel d’offres ouverte, l’Office a conclu un contrat-cadre pour la fourniture de services administratifs et de secrétariat, lesquels sont garantis pour toute la durée du contrat, à la différence du recours aux travailleurs intérimaires; ***invite néanmoins l’Office à utiliser ce contrat de mise à disposition de main-d’œuvre conformément au*** cadre juridique national et européen applicable; | 9. relève que l’Office a signé un contrat-cadre avec une entreprise pour la fourniture de services administratifs et de secrétariat, mais rappelle que le prêt d'employés n'est autorisé que dans le cadre de contrats avec des entreprises de travail intérimaire agréées et conformément aux dispositions de la directive 2008/104/CE du Parlement européen et du Conseil15 ainsi qu'aux règles spécifiques adoptées par les États membres; constate avec préoccupation que le recours à ce contrat de services n'est pas conforme à la réglementation de l'Union en matière sociale et d'emploi et qu’il expose l'Office à des risques sur le plan juridique et pour sa réputation; prend acte de la réponse de l’Office, qui indique qu’à la suite d’une procédure d’appel d’offres ouverte, l’Office a conclu un contrat-cadre pour la fourniture de services administratifs et de secrétariat, lesquels sont garantis pour toute la durée du contrat, à la différence du recours aux travailleurs intérimaires; ***relève que, conformément au cahier des charges annexé au contrat-cadre, le contractant est tenu de respecter le*** cadre juridique national et européen applicable; |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| 15 Directive 2008/104/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative au travail intérimaire (JO L 327 du 5.12.2008, p. 9). | 15 Directive 2008/104/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative au travail intérimaire (JO L 327 du 5.12.2008, p. 9). |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>13</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Younous Omarjee</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 9 bis (nouveau)</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
|  | ***9 bis.*** ***déplore le déséquilibre entre les hommes et les femmes dans la composition du conseil d’administration de l'Office, 23 des 28 membres étant du même sexe;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>14</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Katalin Cseh, Ramona Strugariu, Martina Dlabajová, Gilles Boyer, Olivier Chastel</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 11 bis (nouveau)</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
|  | ***11 bis.*** ***salue l’adoption par l'Office, le 7 décembre 2018, d'orientations relatives aux lanceurs d’alerte;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend>Amendement <NumAm>15</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Tomáš Zdechovský</Members>

</RepeatBlock-By>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 14 bis (nouveau)</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
|  | ***14 bis.*** ***invite l'Office à s’attacher à diffuser auprès du grand public les résultats de ses recherches et à s’adresser au public par l’intermédiaire des médias sociaux et d’autres canaux médiatiques;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend></RepeatBlock-Amend>